



NATIONS UNIES
 ASSEMBLEE
 GENERALE

OCT - 7 1980



Distr.
 GENERALE

A/C.4/35/5/Add.5
 6 octobre 1980

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-cinquième session
 QUATRIEME COMMISSION
 Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
 AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL

Demande d'audition

Télégramme daté du 2 octobre 1980, adressé au Président de la
 Quatrième Commission par les élus communaux et les élus des
 Chambres professionnelles, Dakhla, Maroc 1/

Dakhla

En notre qualité de représentants élus par les habitants des provinces sahariennes lors des élections communales, professionnelles et législatives ayant eu lieu au Royaume du Maroc en 1976 et 1977, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous autoriser à prendre la parole devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la discussion du point relatif à la question dite du Sahara occidental.

Pour les élus communaux et les élus des
 Chambres professionnelles, ville de
 Dakhla, province de Qued Ed Dahab, Maroc,

Ahmed MAHMOUD,	Président de la Commune de Haggounia,
Sid Alem Ould SIDI SALAH,	Président du Conseil provincial d'E-Smara,
Abdelbaqi MOHAMMED,	Président de la Commune de Bir Anzarane,
Ali REZMA,	Président du Conseil provincial de Iantan.

1/ Distribué conformément à une décision prise par la Quatrième Commission à sa 7ème séance, le 6 octobre 1980.